

INFOS KRAUT

N° 72 – Mars 2019



Journal d'informations de la commune de Krautergersheim



ETAT CIVIL

NAISSANCES

KHOKHA GEISEN Eliot est né le 17 décembre 2018 à Strasbourg

RENARD Tiago est né le 13 janvier 2019 à Strasbourg CLAUDEL Amandine est née le 4 février 2019 à Strasbourg BAUR Lucie est née le 2 mars 2019 à Strasbourg



DECES



GLAESER Paul est décédé le 20 décembre 2018 à Krautergersheim

ADES Alphonse est décédé le 25 décembre 2018 à Krautergersheim

ANGSTHELM Antoine est décédé le 2 janvier 2019 à Obernai BREYEL Charles est décédé le 19 février 2019 à Obernai GOEPP Robert est décédé le 28 février 2019 à Strasbourg





SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé le samedi 20 avril 2019



Anniversaires à souhaiter au cours du 2ème trimestre 2019 (80 ans et plus)

LAGNEAUX Odette née PELLERIN SCHAAL Germaine née WAGNER	le 14 mai 1929
STOEFFLER Lucie	le 08 juin1930 le 05 avril 1931
WURTZ Yvonne née THOMAS	le 15 mai 1931
WURTZ Victor	le 15 juin 1931
KUNTZMANN Eléonore née GATRIO	le 05 avril 1932
STOEFFLER Marie Elise née STOEFFLER	le 17 avril 1932
WAGNER Marie Jeanne née MEYER	le 21 avril 1932
DE SOLERE STINTZY Michel	le 12 mai 1933
DELL René	le 25 juin 1933
LUDWILLER Elise née STOEFFLER	le 06 avril 1934
ANGSTHELM Eléonore née PFLEGER	le 06 juin 1934
STOEFFLER Raymond	le 18 juin 1934
WAGNER Lucienne née STOEFFLER	le 07 mai 1936
MULLER Antoine	le 26 mai 1937
KUNTZMANN née WAGNER Lucienne	le 01 juin 1937
ESCHBACH Marie Louise	le 26 avril 1938
WEBER Marie Lucie née SCHWING	le 15 mai 1938
DE SOLERE STINTZY Véronique	le 24 mai 1939
née DE WITASSE	
SCHMITT Marie Elise	le 26 mai 1939

90 ans

Mme WEBER Philomène est née le 25 décembre 1928

Mme WEBER Marie Françoise est née le 9 mars 1929



M. KUNTZMANN Edmond est né le 12 février 1929



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 janvier 2019 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 4 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Pascale KLINGELSCHMIDT.

Décision modificative n° 2 au budget primitif 2018

Le coût de l'acquisition de tableaux blancs interactifs pour l'école élémentaire est plus élevé que la prévision au budget primitif 2018. Le CM à l'unanimité vote un transfert de crédits entre deux articles.

Prolongation de la durée de portage d'un bien acquis par l'EPF d'Alsace

Vu la convention pour portage foncier conclue en date du 23 juin 2014 entre l'EPF d'Alsace et la commune pour une durée de quatre ans, et portant sur 2 parcelles, sises au 7 rue de l'Ecole, acquises le 16 juillet 2014 par l'EPF d'Alsace;

Vu l'arrivée du terme du portage au 16 juillet 2018 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'EPF d'Alsace de prolonger le portage des biens d'une contenance totale de 8,33 ares pour une nouvelle durée de 2 ans soit jusqu'au 16 juillet 2020; date à laquelle la commune s'engage à racheter les biens à l'EPF d'Alsace et autorise le Maire à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Avant le vote du budget primitif 2019, il convient d'assurer la continuité normale de la gestion financière de la collectivité et

d'honorer les dépenses d'investissement afin de faire face à des besoins d'équipements. Le CM autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain budget.

Vente de lots de bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente au gré à gré de 7 lots de bois de peupliers au prix estimé de 360 €.

Demande de subvention

Vu la demande de subvention présentée par l'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP), le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder une subvention de 50 € à l'association.

Fixation du prix de vente des terrains équipés appartenant à la commune - lotissement OSTERLAMM

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2016 relative à l'adhésion de la commune à l'AFUL OSTERLAMM, Vu les arrêtés portant autorisation de lotir en date du 3 novembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre,

- Fixe le prix de vente des terrains viabilisés pouvant accueillir des maisons individuelles uniquement, à 22.000,00 € l'are TTC.
- Autorise le Maire à procéder à la vente des terrains aux conditions fixées ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer les demandes de réservation et les actes relatifs à la vente des parcelles.

Créances irrécouvrables : admission en non-valeur

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Mme la Trésorière a saisi la Commune d'une demande d'admission en non-valeur de titres émis par la commune de 2013 à 2015. Le montant total de ces créances s'élève à 3950,08 € sur le budget principal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'admission en non-valeur des créances pour un montant total de 3950,08 euros.

Travaux de voirie – aménagement d'espaces publics devant le bâtiment de la mairie et l'Eglise St Epvre – Autorisation de déposer un permis d'aménager

Par délibération en date du 14 mars 2017 la commune de Krautergersheim a décidé le lancement des études nécessaires à l'aménagement de la traversée de la commune – portion située entre la route d'Obernai et la sortie de la commune en direction d'Hindisheim – Grand'rue ainsi que l'aménagement d'espaces publics devant le bâtiment de la mairie, classé monument historique et l'église.

Considérant que par leur nature, les travaux rentrent dans le champ d'application d'une demande de permis d'aménager et qu'il convient de donner l'autorisation à Monsieur le maire de signer et déposer une demande de permis d'aménager au nom de la commune pour l'aménagement d'espaces publics devant la mairie et l'église, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer et à déposer la demande de permis d'aménager et tout acte s'y rapportant.

URBANISME: dossiers transmis à l'ATIP

Déclaration Préalable

DEMEUSOIT Fabien - 13 rue Centrale - isolation façades - changement fenêtres façades (suppression d'une fenêtre et remplacement d'une porte fenêtre par une fenêtre).

Permis de construire

Choucrouterie Angsthelm - Route de Meistratzheim - extension de la choucrouterie pour réalisation d'une nouvelle cuisine et un espace de conditionnement.



Compte-rendu de la réunion du 5 février 2019

Secrétaire de séance : Chantal SOLA

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 février 2019 sous la présidence du maire R. HOELT. Le P.V. du 15 janvier 2019 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Réalisation de la Maison de la Santé au 13 rue du Maréchal Foch : choix du maître d'œuvre

Le Conseil Municipal en sa séance du 19 juin 2018 a validé la programmation pour la réalisation d'une Maison de la Santé et pour la rénovation de l'ancienne mairie et de l'ancienne école des garçons.

En vue de la désignation du maître d'œuvre chargé de ce projet, la Commune a engagé en septembre dernier une procédure adaptée restreinte de maitrise d'œuvre.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie une 1ère fois le 13 novembre 2018 pour sélectionner trois équipes admises à remettre une offre parmi les équipes qui s'étaient déclarées candidates.

Les trois équipes sont : BIK ARCHITECTURE, IOEW ARCHITECTURE et NKS ARCHITECTURE 2.0.

La CAO s'est réunie une seconde fois le 22 janvier 2019 pour examiner les offres remises par chaque équipe candidate et a pris connaissance du rapport de la commission technique.

La CAO a formulé un avis motivé sur chaque offre.

Le Président de la CAO, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de désigner comme lauréate de la consultation l'équipe composée par : NKS Architecture 2.0 (mandataire) / SERUE INGENIERIE / EPC / EURO SOUND PROJECT, pour un montant H.T. de 193.030 € pour la tranche ferme et 37.395 € pour la tranche optionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la proposition de l'équipe NKS

Architecture 2.0 et d'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution, et plus généralement à la mise en place de cette opération.

Approbation de la convention portant sur une délégation de service public au titre de la fourrière automobile municipale SARL Dépannage Multi Services Autos à BARR

La Commune a signé le 23 septembre 2016 une convention portant sur une délégation de service public au titre de la fourrière automobile municipale avec la Sté Sélestat Dépannage de Sélestat. La Préfecture du Bas-Rhin a décidé de ne plus renouveler l'agrément de gardien de fourrière à ladite Société.

La commune s'est donc vue contrainte de faire appel à un autre prestataire ayant l'agrément.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la proposition de la SARL DEPANNAGE MULTI SERVICES AUTOS de BARR représenté par son gérant, M. Jean-Pierre MEYER, portant sur la mise en place d'une convention de délégation de service public de fourrière automobiles à compter du 1^{er} janvier 2019 à raison d'une somme forfaitaire de € 360,00 TTC par enlèvement de véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de recourir à l'avenir au dispositif de mise en fourrière des automobiles se trouvant en stationnement abusif sur la voie publique en application des articles R.417-10 à R.417-13 du code de la Route et de confier à la SARL DEPANNAGE MULTI SERVICES AUTOS de BARR, la gestion du service d'enlèvement, de mise en fourrière, de gardiennage et de restitution des véhicules se trouvant en infraction au titre des articles susvisés du code de la Route. Il autorise le Maire à signer ladite convention.

Objet : Création d'un poste d'ATSEM

M. le Maire informe les conseillers que Mme Micheline WEBER, ATSEM à l'école maternelle, va partir en retraite le 1^{er} juin 2019. Il est donc indispensable de créer un poste pour la remplacer. Le

Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste et autorise le maire à signer le contrat d'engagement de 28 h hebdomadaire, annualisé, à compter du 25 février 2019.

Demande de subvention

Vu la demande de subvention présentée par AIDES, association française de lutte contre le sida, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder une subvention de 50 € à l'association.

<u>Cabinet dentaire sis au 11 rue du Mal. Foch - Résiliation du bail professionnel</u>

Vu la demande formulée par Dr SCHMUTZ-FINCKER en date du 21 janvier 2019, souhaitant résilier le bail du local professionnel appartenant à la commune, au 31 juillet 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note de la résiliation du bail professionnel à la date du 31 juillet 2019.

Les loyers restent dus jusqu'à la date de résiliation.

DM n° 1 – Zone Artisanale de l'Ehn – constatation des stocks

Vu la constatation des stocks, supérieurs au montant prévu dans le budget primitif 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une décision modificative au BP 2018 de la ZA de l'Ehn.

Vente de grumes de peupliers

La Sté MANGIN, exploitation forestière, a proposé à la commune de racheter les grumes de peupliers au prix de 25 € le m3. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition.

<u>URBANISME – dossiers transmis à l'ATIP</u>

Permis d'aménager

Commune de KRAUTERGERSHEIM – traversée de la commune – création d'espaces publics

Déclarations préalables

KUNTZMANN Dominique - rue des Champs Verts - Pose de panneaux photovoltaïques sur un hangar

SCHEER – FAUVET – rue des Prairies – Modification sur façades maison et ajout d'un velux sur toiture.

Compte-rendu de la réunion du 5 mars 2019

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 mars 2019 sous la présidence du maire R. HOELT. Le P.V. du 5 février 2019 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer respectivement une subvention de 50 € à l'association régionale « L'Aide aux Handicapés Moteurs » et à la fondation AGES, « Alsace Grand Est Seniors ».

Création d'un poste d'ATSEM, contractuel

Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, la création d'un poste d'ATSEM. Ce poste ne sera pas pourvu dans l'immédiat. Nous aviserons en fonction des effectifs et selon la répartition par classe à la prochaine rentrée scolaire.

Dénomination de voies du lotissement AFUL Osterlamm

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La commission scolaire a demandé aux jeunes conseillers du Conseil Municipal des Enfants de donner quelques propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer les 2 nouvelles rues du lotissement AFUL Osterlamm comme suit :

- rue des Cigognes, la rue sise dans le secteur ouest
- rue des Hérons, la rue sise dans le secteur est.

Il a également été décidé de modifier le nom du chemin dit Judenweidweg, menant de la rue du Stade à la rue du Château. Cette rue portera désormais le nom de **rue des Courlis**.

Les numéros des maisons dans la rue des Cigognes et la rue des Hérons seront pairs à droite et impairs à gauche (en rentrant dans la rue par la rue du Château).

L'acquisition des nouvelles plaques de rues et des numéros sera financée par la commune.

DOSSIERS D'URBANISME TRANSMIS A L'ATIP Déclarations préalables

- BRAEUNER Jean Claude 1 rue des Perdrix mise en place d'une pergola et aménagement accès terrasse
- FRITZ Hervé salon de coiffure 21, Grand'rue remplacement porte d'entrée et fenêtres en alu blanc





Objets trouvés

Divers objets sont régulièrement déposés en mairie (clés, lunettes...). N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat, si vous avez perdu un objet.

Info utile

La boulangerie LA MI DO RÉ vous informe que pendant toute la durée des travaux d'aménagement de la traversée, le magasin sera fermé les après-midis. Un distributeur automatique de pain est installé devant la boulangerie.



CIVISME - CADRE DE VIE

Afin de préserver la bonne cohabitation entre riverains et l'animaux de compagnie, il est demandé aux propriétaires l'canins de bien vouloir :

- ramasser les déjections de leur compagnon à quatre pattes (des sachets spécialement prévus à cet effet peuvent être achetés en commerce),
- respecter les façades des maisons en évitant de laisser leur animal uriner contre les bâtiments appartenant à autrui (pensez à ceux qui doivent nettoyer après votre passage).

Les chiens sont de formidables compagnons, veillons tous ensemble à ce que leur présence à nos côtés soit un plaisir pour tous. La propreté des rues participe à rendre notre cadre de vie agréable, quelques gestes simples suffisent à y contribuer.



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

7

Changement du jour de collecte en raison du :

Jeudi 30 mai 2019 – Ascension

La collecte des ordures ménagères sera reportée au

Samedi 1er juin 2019

<u>Distribution des sacs de tri :</u>
Des distributeurs viendront à votre domicile courant du mois d'avril vous remettre gratuitement vos sacs de tri.

Pensez à signaler à la Communauté de Communes du Pays de Ste Odile tout changement dans la composition de votre foyer pour la facturation de la redevance de collecte des ordures ménagères.



TRI DES DÉCHETS À L'ANCIEN CIMETIÈRE

Afin de favoriser le tri des déchets au cimetière, la Commune met deux conteneurs à disposition des habitants :

- Une benne destinée aux déchets verts (terre et végétaux),
- Une poubelle destinée au tout-venant (emballages, pots et fleurs en plastique).

La municipalité compte sur les usagers pour participer à cette démarche de tri.



GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Un grand nettoyage de Printemps sera organisé par le Conseil Municipal des Enfants

LE SAMEDI 30 MARS 2019

Rendez-vous à 08 h 30 devant la Mairie.

Toutes les personnes du village, adultes ou enfants, sont invitées à participer à cette action citoyenne.

Les enfants devront être accompagnés par un adulte et un encadrement sera assuré par le Conseil Municipal.

Pensez à vous munir de gants et de gilets fluorescents ! Une collation sera offerte à l'issue de la matinée.

Merci de signaler votre participation au secrétariat de la Mairie avant le 29 mars 2019.



ECHOS DES ECOLES

Suite aux inscriptions pour l'école maternelle des enfants nés en 2016,

les nouveaux inscrits et leurs parents sont invités à l'école maternelle

pour une réunion d'information et la découverte de l'école

le jeudi 20 juin à 18h00 (présenter l'avis d'inscription).



FAITES DU VELO A DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT DE VELOS NEUFS

Depuis plus de 15 ans des actions favorisant les déplacements doux, et notamment à vélo, sont portées par les communes et la Communauté de Communes Pays de Sainte Odile.



La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) a réalisé 20 kilomètres d'itinéraires cyclables, dans le cadre de son plan vélo intercommunal. Ceci, en partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-

Rhin et certaines Collectivités voisines.

Compte tenu des enjeux de santé, de qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et les autres communes membres souhaitent poursuivre le soutien à la mobilité active.

Le territoire du Pays de Sainte Odile est favorable à la pratique quotidienne du vélo, compte tenu du relief peu marqué du territoire et des aménagements cyclables déjà existants. Les déplacements quotidiens à vélo (pour aller au travail, à l'école, au sport, faire ses achats...) peuvent encore être développés. Pour cela, la Communauté de Communes souhaite apporter un encouragement supplémentaire aux habitants en leur permettant d'acquérir un vélo adapté à leurs besoins pour leurs déplacements utilitaires.

Cadre et durée du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos

Le dispositif proposé consiste en l'octroi d'une aide à l'achat de vélos, pour permettre aux personnes résidant dans les communes de la CCPO d'accéder à une solution de mobilité performante, peu polluante, bonne pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique régulière, et peu coûteuse. Le présent dispositif d'aide est mis en place du 1er mars 2019 jusqu'au 31 octobre 2021, avec une enveloppe financière annuelle validée au budget annuel de la CCPO.

Types de vélos éligibles au dispositif

Afin d'encourager l'usage du vélo au quotidien, l'aide à l'achat de vélos concerne 3 familles de cycles adaptés aux déplacements utilitaires et aux différents profils des habitants :

- les vélos urbains,
- les vélos à assistance électrique,
- les vélos cargos et les tricycles.

L'aide concerne dans tous les cas un <u>vélo neuf homologué</u> <u>et comprenant les équipements de sécurité obligatoires</u> (éclairage, signalisation sonore, freins).

Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation mentionnant la référence de la norme sera exigé pour l'attribution de la subvention.

Bénéficiaires et modalités d'attribution de l'aide

Est éligible à l'attribution de l'aide toute personne physique dont la résidence principale se situe dans l'une des communes de la CCPO (Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai et Obernai) et qui fait l'acquisition, en son nom propre ou en celui d'un mineur dont il est le représentant légal, d'un vélo neuf selon les caractéristiques évoquées.

Âge du bénéficiaire et conditions d'accès :

- À partir de 10 ans pour la prime vélo urbain,
- À partir de 10 ans pour la prime vélo-cargo ou tricycle équipé d'une assistance électrique, adapté à une personne en situation de handicap,
- À partir de 18 ans pour la prime vélo à assistance électrique.
- L'aide est octroyée sans conditions de revenus du bénéficiaire.

Modalités:

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les personnes éligibles devront adresser un dossier à la CCPO qui comportera les pièces suivantes :

- un formulaire de demande dûment complété et accompagné des pièces justificatives requises (facture, pièce d'identité, justificatif de domicile, certificat de conformité du vélo, RIB...),
- une charte d'engagement complétée et signée, engageant le bénéficiaire. Les bénéficiaires s'engageront, sur la durée du dispositif, à ne percevoir qu'une seule aide par personne. Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide viendrait à revendre le matériel concerné dans un délai de 1 an suivant la date de signature de la convention, le montant total de l'aide devra être restitué à la CCPO.

Le formulaire et le modèle de convention sont disponibles dans les six mairies concernées et au siège de la Communauté de Communes, téléchargeables sur les sites internet des communes et de la Communauté de Communes.

Les achats doivent être justifiés par facture acquittée, établie au nom du bénéficiaire ou du représentant légal. La date de la facture doit être comprise entre le 1er mars 2019

et le 31 octobre 2021. Les Elus du territoire souhaitent orienter les concitoyens vers des vélos produits en France.

Montants de l'aide et seuils d'éligibilité

Prime vélo urbain

Aide de 20% du coût d'achat TTC d'un vélo urbain neuf et aide plafonnée à 60 €.

Prime Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Aide de 10% du coût d'achat TTC d'un VAE neuf et plafonnée à 120 €.

Prime vélo-cargo ou tricycle équipé d'une assistance électrique

Aide de 10% du coût d'achat TTC d'un VAE neuf et plafonnée à 180 €.

Une seule aide par bénéficiaire au titre du présent dispositif.

Concernant les VAE, les ménages modestes pourront solliciter l'aide complémentaire de l'Etat prévue par la réglementation en vigueur. L'aide intercommunale en faveur des vélos à assistance électrique permet au bénéficiaire, dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle, de solliciter et cumuler le « bonus vélo à assistance électrique » de l'Etat.



Fête du Vélo Obernai et Pays de Sainte Odile

Dimanche le 16 juin 2019

(les flyers seront distribués prochainement)

ECHOS DES ASSOCIATIONS



La Chou Troupe présente «Don Cabillaud»



Informations et Resérvations

Réservations* avant le 06 mai 2019 auprès de

	10001 vacions avancie so mai 2013 aupies as	
OII	Mme Françoise KOELL - 8, rue Travers 67880 Krautergersheim - Tél. : 03 88 95 79 03	
OU	$\label{eq:memorate_model} \mbox{Mme Doroth\'ee SOKOLOWSKI - 4, rue Violettes 67880 Krautergersheim - T\'el.: 03 88 48 17 99}$	
	Nom-Prénom :Tél. :	

Nom-Prénom:		•••••	Tél. :
Adresse e-mail :	•••••		Nbre de personnes :
Mode de règlement :	espèces	chèques	* seuls les réservations accompagnées du règlement seront prises en compte.



Note d'information Marché aux Puces édition 2019



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Krautergersheim a le plaisir d'annoncer que, malgré les travaux dans la traversée, l'édition 2019 du marché aux puces sera maintenue, le 19 mai 2019.

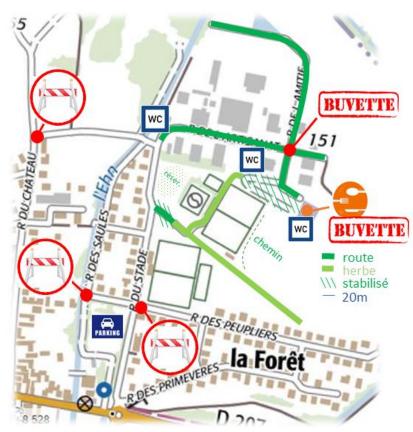
Vu les contraintes liées à la circulation en cas d'urgence et le plan de déviation mis en place, l'édition 2019 prendra une autre configuration que les années précédentes.

<u>Les changements</u>: le marché aux puces s'étendra à l'est de la rue du Stade (pas de stands dans la rue du Stade). La place des Fêtes fera office de parking pour les visiteurs. Le point de restauration

se situera à l'Espace Loisirs J. Lotz.

Par arrêté municipal, la circulation sera interdite les οù dans rues trouvera le marché aux puces, ainsi que dans les rue du Stade, rue des Saules, rue des Erables, chemin du Judenweidweg de 5 h à 20 h. Des seront mis en barrages place:

 au croisement de la rue du Stade et rue des Peupliers (terrain de foot)



- au croisement de la rue du Château et du chemin rural Judenweidweg (au niveau du nouveau lotissement).

Nous vous rappelons que d'autres rues de la commune sont barrées pour cause de travaux.

Merci aux riverains des zones concernées de ne pas stationner leurs véhicules, pour laisser libres les emplacements réservés.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : amicale.kraut@gmail.com. D'avance, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers vous remercient de votre compréhension.

Le Président, Patrick SCHAHL

Amicale des Sapeurs Pompiers KRAUTERGERSHEIM



Réservation **03 88 95 74 77** après 18h

67880 Krautergersheim Aucune vente de places le matin même



STAGES de VALSES à KRAUTERGERSHEIM

Valse : les 06 avril et 27 avril 2019 de 14 à 16 h

06 avril : acquisition des pas de base

27 avril : perfectionnement des acquis de base

au 15 Grand' Rue (premier étage de la caserne des pompiers)

Tarif 10 € par personne pour 2 heures



Inscriptions et renseignements auprès de Christine : 06 80 10 66 35

Retrouvez Kraut'Danse sur Facebook

Association inscrite au Ti de Molsheim Vol 48 folio 82 – Photocopié par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

MANIFESTATIONS DU 2ème TRIMESTRE 2019

AVRIL 2019				
6	Soirée dansante - ALAK	Esp. Lois. J. Lotz		
28	Profession de foi des Jeunes	Eglise		
MAI 2019				
8	Cérémonie du 8 mai - Dépôt de gerbe	Eglise / Salle rue du Mal Foch		
11/12	Théâtre - Animations Loisirs Chouvillois	Esp. Lois. J. Lotz		
19	Marché aux Puces – Amicale Pompiers	Village		
29/30	Tournoi de Judo	Esp. Lois. J. Lotz		
JUIN 2019				
09	Portes-ouvertes du Tennis - TCK	Courts de Tennis		
09	Première Communion	Eglise de Meistratzheim		
22 Judo Club - Passage de grade		Esp. Lois. J. Lotz		
23	Fête-Dieu	Eglise		
24	Don du sang	Esp. Lois. J. Lotz		
29	Kermesse de l'Ecole - APEK	Esp. Lois. J. Lotz		

BOITE AUX LETTRES

Nous vous proposons de nous faire part de vos observations ou suggestions au moyen du coupon réponse à découper ci-dessous. Vous pouvez le déposer dans la boite aux lettres de la mairie.

×-----

Informations Pratiques

MAIRIE tél: 03 88 95 75 18 fax: 03 88 48 18 66

email: mairiedekrautergersheim@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

lundi 13 h30 à 16 h30 mardi 13 h30 à 16 h30 mercredi 9 h00 à 11 h00 jeudi 13 h30 à 16 h30 vendredi 13 h30 à 16 h30 samedi 9 h00 à 11 h00

Permanence du Maire et des Adjoints

Mardi de 20 h à 21 h et sur rendez-vous

Réunions du Conseil Municipal

Chaque premier mardi du mois

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Les permanences sont assurées :

Mercredi et Samedi : de 14 h 00 à 16 h 00

LA POSTE

du lundi au vendredi de 8 h 15 à 11 h 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

JOURS	Déchèterie-Krautergersheim	Déchèterie-Obernai
Lundi	FERMEES	
Mardi	9h à 13h	13h à 17h
Mercredi	9h à 13h	13h à 18h
Jeudi	8h à 12h	13h à 18h
Vendredi	13h à 18h	9h à 13h
Samedi	9h à 17h	9h à 17h
	Uniquement pour les particuliers	Uniquement pour les particuliers

Prochain bulletin

La parution du prochain bulletin est prévue pour le mois de juin 2019